

LA GESTION DU CASTOR à l'échelle d'un territoire

Historique et partenaires

En 2001, en collaboration avec des partenaires comme la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, la Fondation de la Faune du Québec réalise un guide sur l'aménagement et la gestion du territoire utilisé par le castor au Québec. Cet outil pratique vise à sensibiliser les gestionnaires de territoires aux répercussions positives et négatives de la présence de

cette espèce; il fournit un éventail de moyens permettant de prévenir et de contrôler certaines activités du castor, tout en protégeant et en mettant en valeur son habitat. La même année, forte de son expérience en gestion intégrée des ressources et en aménagement multiressource, la Forêt modèle du Bas-Saint-

Laurent initie un projet pilote de gestion du castor à l'échelle de l'un de ses territoires; cet essai opérationnel se veut une application pratique du guide de la Fondation de la Faune du Québec. En 2002, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent poursuit le projet et l'exporte à l'extérieur de son territoire initial avec l'aide de Forêt Québec / Bas-Saint-Laurent, de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, du Conseil de Bassin de la Rivière Rimouski et de la MRC de Matane.



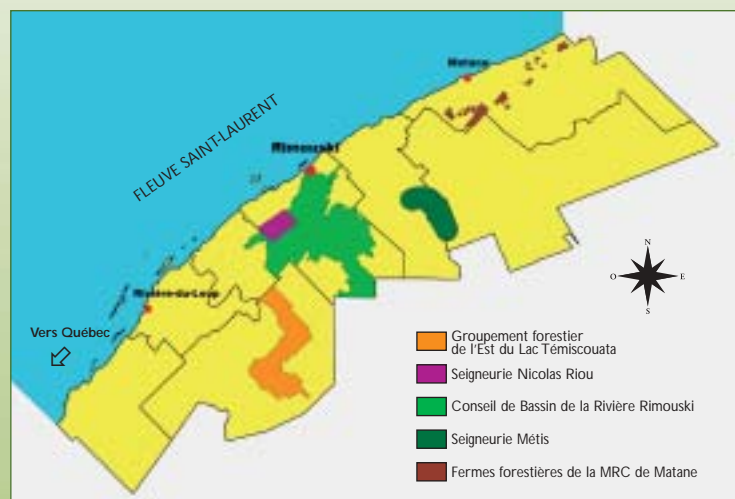
Les objectifs du projet

Ce projet vise à mettre en place une réelle gestion du castor dans un territoire, de même qu'à évaluer les étapes de réalisation, les coûts et l'effort nécessaire. Il se veut une référence terrain pour l'expérimentation de techniques d'intervention et un modèle pour l'exportation dans d'autres territoires au Québec. En parallèle, en 2002, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent a entrepris un suivi du projet et une mise à jour du modèle.

Les territoires d'essais

En 2001, le projet se déroule sur tout le territoire desservi par le Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata, l'un des trois territoires de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Il touche six municipalités agroforestières regroupant 700 propriétaires et 1 500 lots privés. En 2002, le modèle est appliqué sur les deux autres territoires de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (la Seigneurie de Nicolas Riou et la Seigneurie du Lac-Métis), sur plusieurs lots privés des propriétaires du Bas-Saint-Laurent (Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et Conseil de Bassin de la rivière Rimouski) et sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane.

En deux ans, le projet aura permis d'intervenir sur 164 sites situés dans la forêt privée du Bas-Saint-Laurent et d'impliquer une centaine de propriétaires.



Territoire d'application 2001-2002.



L'écologie du castor

Le castor est une espèce nord-américaine largement distribuée. Il habite généralement les rives d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide bordé de feuillus, où il érige un barrage afin d'élever le niveau de l'eau, construit une hutte et des terriers pour s'abriter et se crée une réserve alimentaire pour l'hiver. Ce rongeur vit en colonies composées de deux à douze individus. Son habitat est caractérisé par un niveau d'eau stable, un terrain de faible pente, des essences feuillues (peuplier faux-tremble, bouleau blanc, aulne) et un substrat de terre meuble. Par ailleurs, l'exploitation forestière de plus en plus intensive favorise l'implantation du castor, qui trouve un supplément de nourriture dans les jeunes peuplements de feuillus pionniers issus des coupes totales. Une diminution de la pression de piégeage couplée à un habitat favorable serait à l'origine de l'augmentation du nombre de castors un peu partout au Québec ces dernières années.

Les impacts générés par la présence du castor

Le castor modifie significativement le milieu riverain, entre autres en érigeant des barrages qui contrôlent le niveau et le débit des cours d'eau, et ses activités ont des conséquences positives et négatives. D'un côté, le rehaussement du niveau d'eau généré par ses barrages entraîne la création de milieux humides qui profitent à la sauvagine pendant la période de nidification, rendent service à plusieurs espèces de mammifères ainsi qu'à l'omble de fontaine, et contribuent à augmenter la biodiversité. De l'autre, les perturbations de l'écosystème riverain qu'il provoque peuvent entraîner l'inondation de routes et de superficies forestières, bloquer des ponceaux et entraver la libre circulation des poissons. Or, les coûts liés à la réparation de ces dommages sont souvent faramineux.



Principales étapes pour la mise en œuvre du plan de gestion à l'échelle d'un territoire



Carte d'indice de qualité d'habitat du castor (IQH) du territoire du Groupement forestier de l'Est du lac Témiscouata.

- 1) Délimiter le territoire en fonction du réseau hydrographique (sous-bassin versant).
- 2) Réaliser un portrait de la situation dans le territoire par un inventaire sommaire comprenant :
 - ▶ une évaluation du potentiel d'habitat du castor dans le territoire avec l'aide du logiciel sur l'indice de qualité d'habitat du castor (IQH);
 - ▶ une récolte d'information auprès des conseillers forestiers, des trappeurs et des employés municipaux du territoire;
 - ▶ un portrait des problématiques rencontrées par les propriétaires par l'envoi d'un sondage postal.
- 3) À partir des problématiques recueillies, caractériser et évaluer le degré de risque associé à chaque site :
 - ▶ en visitant le site sur le terrain;
 - ▶ en procédant au diagnostic de la situation;
 - ▶ en établissant la priorité de l'intervention.
- 4) Entreprendre des actions sur le terrain (prévention, contrôle ou mise en valeur).
- 5) Mettre en place une stratégie de piégeage avec les trappeurs.
- 6) Réaliser un suivi et une évaluation des interventions deux fois par année (printemps et automne).



Les techniques d'intervention

Les techniques d'intervention peuvent être orientées vers la prévention ou vers des modes de contrôle afin de prévenir les dommages causés par les castors sur un territoire. Elles peuvent aussi viser la mise en valeur des étangs de castors pour favoriser la biodiversité du milieu. Cependant, il n'existe pas de système parfait pour résoudre tous les cas. Il est généralement conseillé d'adapter à chaque situation des moyens déjà éprouvés.

La prévention

La prévention demeure la meilleure façon d'éviter les situations d'urgence coûteuses. Ainsi, il est beaucoup plus rentable de vérifier au moment de la planification si l'endroit

où l'on projette de construire une route est un habitat potentiel pour le castor, que de se retrouver dans l'obligation d'intervenir par la suite. Le cas échéant, l'aménagement d'un **pré barrage** permet d'inciter le castor à établir son barrage à un endroit moins nuisible.

Les travaux correctifs

Les travaux correctifs empêchent le castor de nuire aux infrastructures déjà existantes. Deux types ont été principalement expérimentés dans le cadre du projet : les systèmes de protection de ponceaux et les dispositifs de contrôle de niveau d'eau.



1) Système de protection de ponceaux

Le **treillis à ponceau** permet d'éviter l'obstruction d'un ponceau par le castor.

2) Dispositif de contrôle de niveau d'eau

Le **cube Morency** permet de contrôler le niveau d'eau dans un étang de castors.

Le **treillis cylindrique** avec drains permet d'abaisser le niveau d'eau dans un barrage.



Mise en valeur

Certaines techniques d'intervention visent la mise en valeur d'un écosystème aquatique et favorisent sa biodiversité.

L'échelle à poisson permet la libre circulation du poisson dans le cours d'eau.



La capture

1) La capture vivante et la relocalisation

La capture et la relocalisation permettent d'éloigner les castors dont les activités sont conflictuelles et de coloniser des sites inoccupés non problématiques. Cette solution peut être envisagée lorsque la situation nécessite une intervention rapide et qu'il n'est pas possible d'attendre l'arrivée de la saison de piégeage. Avant de débiter les opérations de capture, il faut choisir un site de relocalisation adéquat et préférentiellement utiliser le service d'un trappeur. Pour cette activité, l'obtention d'un permis de la FAPAQ est nécessaire.

2) Le piégeage

Dans l'optique de développement durable, le piégeage est une technique qui peut favoriser le maintien d'une densité satisfaisante d'individus tout en limitant les dommages à un niveau acceptable. La mise en place d'une stratégie de piégeage avec les trappeurs locaux fait partie intégrante du plan de gestion du castor et elle favorise l'efficacité des interventions dans le territoire.



L'encadrement technique nécessaire pour réaliser la gestion du castor comprend :

- ▶ la réalisation de cartes;
- ▶ la récolte d'information (propriétaires, techniciens et autres);
- ▶ la visite terrain et le diagnostic;
- ▶ la formation et le transfert de connaissance par un spécialiste dans le domaine (biologiste);
- ▶ l'encadrement de l'équipe terrain (ouvriers);
- ▶ le suivi des interventions;
- ▶ la gestion et le suivi du piégeage.

Le suivi

La mise en place d'un suivi est un élément essentiel dans un plan de gestion du castor.

Les principaux éléments du suivi sont :

- ▶ la mise en place d'un protocole de suivi;
- ▶ la vérification et l'évaluation de l'efficacité et de la durabilité des interventions;
- ▶ l'évaluation des coûts d'entretien;
- ▶ les recommandations et, si nécessaire, les suggestions des modifications dans les procédures.

L'exportabilité du projet

Certains outils existent pour faciliter l'exportabilité du modèle.

Les outils :

1) Vidéo

Un vidéo sur la gestion du castor à l'échelle d'un territoire réalisé à l'intention des propriétaires de boisés privés est disponible à la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.

2) Réseau de démonstration

Un réseau de démonstration a été mis en place sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent pour la formation des propriétaires de lots privés et des conseillers forestiers. En tout, une soixantaine de sites avec fiches techniques sont répartis dans les 13 organismes forestiers gestionnaires (agent livreur) du Bas-Saint-Laurent (trois à cinq sites par agent livreur).



Pour en savoir plus :

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

responsable : Joanne Marchesseault

Par téléphone (418) 722-7211

Par courriel : foretmodele@fmodbsl.gc.ca

La Fondation de la Faune du Québec

Par téléphone (418) 644-7926

Par courriel : ffg@riq.gc.ca

BAS-SAINT-LAURENT



RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES
MODEL FOREST NETWORK



FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC